



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

28 avril 2020

Résultats de l'enquête d'avril 2020 sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro

- Durcissement des critères d'octroi des prêts aux entreprises et aux ménages
- Forte hausse de la demande de prêts des entreprises en raison des besoins de liquidité d'urgence liés à la pandémie de coronavirus
- Les conditions appliquées aux prêts bancaires s'assouplissent sous l'effet des opérations de refinancement à plus long terme ciblées de la BCE
- Les achats d'actifs de la BCE soutiennent les positions de liquidité des banques et les conditions de financement de marché

Selon l'enquête d'avril 2020 sur la distribution du crédit bancaire, les [critères d'octroi](#) – c'est-à-dire les directives internes des banques ou leurs critères d'approbation des prêts – ont été durcis pour les [prêts aux entreprises](#), les [prêts au logement consentis aux ménages](#) et les [crédits à la consommation et autres prêts aux ménages](#) au premier trimestre 2020. Le pourcentage net de banques faisant état d'un durcissement des critères d'octroi des prêts ou lignes de crédit aux entreprises a été limité (pourcentage net de 4 %, cf. graphique 1). Cela est lié à l'ampleur et à la rapidité des mesures adoptées par les autorités ainsi qu'à la plus grande résilience des banques de la zone euro. En ce qui concerne les prêts aux ménages, le durcissement net a été légèrement plus marqué que pour les entreprises (pourcentage net de 9 % pour les prêts au logement et de 10 % pour les crédits à la consommation et les autres prêts aux ménages). Les banques ont fait état de la détérioration des perspectives économiques générales, de l'accroissement du risque de crédit des emprunteurs et d'une moindre tolérance au risque comme étant des facteurs pertinents à l'origine du durcissement de leurs critères d'octroi de crédits aux entreprises et aux ménages.

Pour le deuxième trimestre 2020, les banques s'attendent à ce que les critères d'octroi s'assouplissent considérablement pour les entreprises, probablement en raison des mesures de

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

soutien introduites par les autorités. Dans le même temps, la dispersion des réponses souligne l'incertitude élevée qui entoure l'incidence probable de la pandémie de coronavirus (COVID-19) et les opinions différentes des banques sur les conséquences pour les conditions des prêts bancaires. En revanche, le durcissement net des critères d'octroi des prêts consentis aux ménages devrait se prolonger au deuxième trimestre 2020.

Les [modalités et conditions générales pratiquées par les banques](#) – correspondant aux modalités et conditions effectives convenues dans les contrats de prêt – se sont durcies au premier trimestre 2020 pour les nouveaux prêts aux entreprises compte tenu de l'élargissement des marges sur les prêts, des exigences en matière de garanties et des autres modalités et conditions. En ce qui concerne les nouveaux prêts aux ménages, le durcissement net des conditions générales des banques a été modéré au premier trimestre 2020.

La [demande de prêts ou de lignes de crédit des entreprises](#) s'est fortement accrue au premier trimestre 2020, en raison de leurs besoins de liquidité d'urgence dans le contexte de la pandémie de coronavirus (cf. graphique 2). La demande de prêts a été nettement plus élevée pour les prêts à court terme que pour les prêts à long terme, en liaison avec les besoins de paiement courants des entreprises, tandis que les besoins de financement liés à la FBCF et aux fusions et acquisitions ont diminué en termes nets. Le pourcentage net de banques faisant état d'un accroissement de la [demande de prêts au logement](#) a diminué au premier trimestre 2020 et le pourcentage net s'agissant de la demande de [crédits à la consommation et autres prêts aux ménages](#) est devenu négatif. La demande nette de prêts au logement et de crédits à la consommation a été soutenue par la faiblesse générale des taux d'intérêt, mais modérée par la faiblesse de la confiance des consommateurs.

Les banques s'attendent à ce que la demande nette de prêts des entreprises progresse encore au deuxième trimestre 2020. Les banques anticipent un solde net fortement négatif pour la demande de prêts au logement et de crédits à la consommation au deuxième trimestre 2020.

S'agissant de l'incidence des mesures de politique monétaire de la BCE, son programme d'achats d'actifs, le programme d'achats d'urgence face à la pandémie et la troisième série d'opérations de refinancement à long terme ciblées ont eu un effet positif sur les positions de liquidité des banques et sur les conditions de financement de marché. En outre, ces mesures et le taux négatif de la facilité de dépôt ont contribué à assouplir les conditions des prêts bancaires et ont eu une incidence positive sur les volumes de prêts. Cependant, selon les banques, les achats d'actifs de la BCE et le taux négatif de la facilité de dépôt ont eu des conséquences défavorables sur leur rentabilité en raison d'une incidence négative sur leurs produits nets d'intérêts, mais une forte proportion des banques a déclaré

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

que le système à deux paliers de la BCE pour la rémunération des excédents de liquidité soutient la rentabilité des banques.

L'enquête sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro, qui est réalisée quatre fois par an, a été mise au point par l'Eurosystème afin de mieux comprendre le comportement des banques en matière de prêt dans la zone euro. Les résultats présentés dans l'enquête d'avril 2020 portent, sauf indication contraire, sur les évolutions observées au premier trimestre 2020 et sur les changements attendus au deuxième trimestre 2020. La campagne d'avril 2020 a été réalisée entre le 19 mars et le 3 avril 2020. Au total, 144 banques ont été interrogées dans le cadre de cette enquête, avec un taux de réponse de 99 %.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Eva Taylor](#),
au : +49 69 1344 7162.**

Notes

- **Un rapport correspondant à cette campagne d'enquête** est disponible à l'adresse https://www.ecb.europa.eu/stats/ecb_surveys/bank_lending_survey/html/index.en.html. Une copie du questionnaire, un glossaire des termes utilisés dans l'enquête et un guide utilisateur, accompagnés d'informations relatives aux séries de l'enquête, peuvent également être consultés sur cette page internet.
- Les séries relatives à la zone euro et les séries nationales sont disponibles sur le site internet de la BCE à partir du *Statistical Data Warehouse* (Entrepôt de données statistiques) de la BCE (<http://sdw.ecb.europa.eu/browse.do?node=9691151>). Les résultats nationaux publiés par les différentes banques centrales nationales peuvent être obtenus à l'adresse https://www.ecb.europa.eu/stats/ecb_surveys/bank_lending_survey/html/index.en.html.
- Pour plus de détails concernant l'enquête sur la distribution du crédit bancaire, cf. Köhler–Ulbrich (P.), Hempell (H.) et Scopel (S.), « *The euro area bank lending survey* », *Occasional Paper Series*, n° 179, BCE, 2016 (<http://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/scpops/ecbop179.en.pdf>).

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

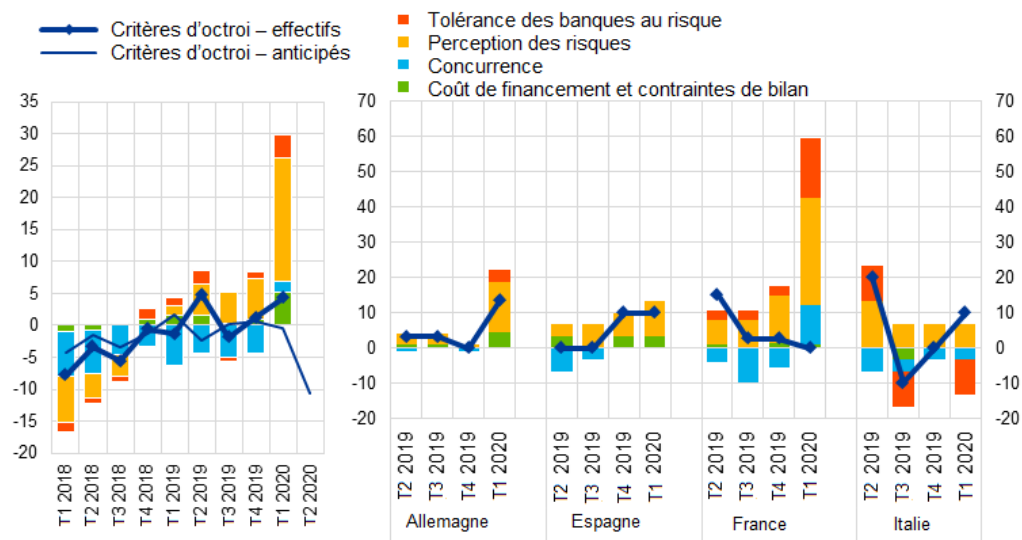
Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

Graphique 1

Modifications des critères d'octroi des prêts ou lignes de crédit aux entreprises et facteurs contributifs

(pourcentages nets de banques faisant état d'un durcissement des critères d'octroi et facteurs contributifs)



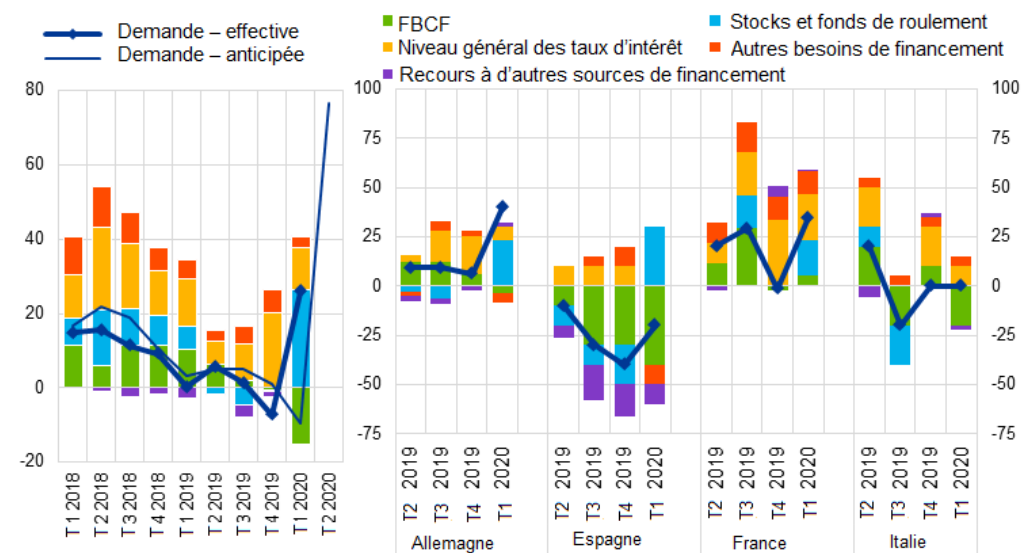
Source : BCE (enquête sur la distribution du crédit bancaire – BLS).

Notes : Les pourcentages nets sont définis comme la différence entre la somme des pourcentages de banques ayant répondu « durcissement important » et « léger durcissement » et la somme des pourcentages de banques ayant répondu « léger assouplissement » et « assouplissement important ».

Graphique 2

Modifications de la demande de prêts ou de lignes de crédit des entreprises et facteurs contributifs

(pourcentages nets de banques faisant état d'un accroissement de la demande et facteurs contributifs)



Source : BCE (enquête sur la distribution du crédit bancaire – BLS).

Notes : Les pourcentages nets pour les questions portant sur la demande sont définis comme la différence entre la somme des pourcentages de banques ayant répondu « augmentation importante » et « légère augmentation » et la somme des pourcentages de banques ayant répondu « légère diminution » et « diminution importante ».

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France